

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00395 Numéro SIREN : 433 763 059 Nom ou dénomination : A2M-ELEC
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/005971

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/005971**
n° de gestion : **2000B00395**
n° SIREN : **433 763 059 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 28/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

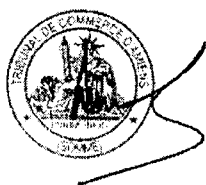
A2M-ELEC - Société par actions simplifiée
11 avenue de la Paix Bureau 12 80080 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

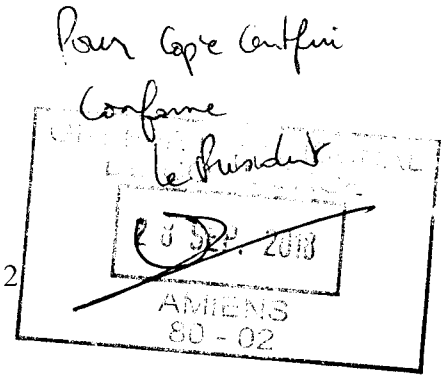
Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



375536

A2M ELEC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 11, Avenue de la paix bureau 12
80080 AMIENS
RCS AMIENS B 433 763 059



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 31 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, et le samedi trente et un mars , à AMIENS,

Monsieur AMAR MOUNINE

Propriétaire de la totalité des 80 actions de 100 Euros composant le capital social de la société A2M ELEC,

Actionnaire unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul Président de la société, Monsieur Amar MOUNINE, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article 223-19 al 1 du code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve ces comptes tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 10 821,46 Euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 821,46 Euros, de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice :.....10 821,46 Euros

Au compte « Autres Réserves » :.....10 821,46 Euros.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 al. 1 du code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'actionnaire unique, à savoir :

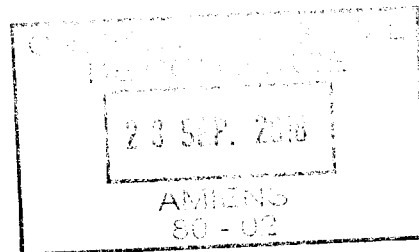
- rémunération du Président : 23 374 Euros

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

A2M ELEC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 11, Avenue de la paix bureau 12
80080 AMIENS
RCS AMIENS B 433 763 059



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Monsieur Amar MOUNINE, actionnaire unique et président de la société **A2M ELEC**, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 137 069 Euros.

Ce chiffre d'affaires est constitué de :

- prestations de services pour 137 069 Euros, soit 100 % du chiffre d'affaires.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 134 128 Euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Locations immobilières : 5 807 Euros
- Honoraires : 5 140 Euros
- Carburants : 2 345 Euros

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 10 821,46 Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte-tenu des chiffres enregistrés au cours des premiers mois de l'exercice 2018, l'exercice 2018 devrait être conforme à l'exercice 2017.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2017.

1) Bilan

Les principaux postes du bilan figurent ci-après en annexe.

2) Compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci-après en annexe.

3) Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de l'exercice font ressortir un bénéfice de 10 821,46 Euros.

Ce résultat pourrait être affecté de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice : 10 821,46 Euros

AFFECTATION

Autres Réserves : 10 821,46 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'associé unique rappelle il y a eu des distributions de dividendes au cours des différents exercices de la manière suivante :

2016 40 000 euros

2017 15 000 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 al 1 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L 223-19 al 1 du Code de Commerce, nous vous relatons les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associé unique :

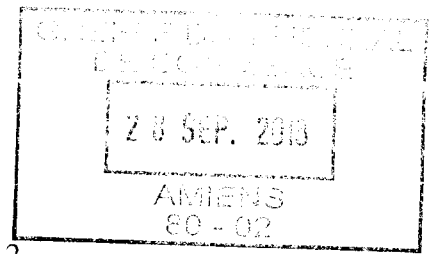
- rémunérations du Président : 23 374 Euros

Fait à Amiens, le 3 Mars 2018

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' or 'S' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

A2M ELEC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 11, Avenue de la paix bureau 12
80080 AMIENS
RCS AMIENS B 433 763 059



**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2018**

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve ces comptes tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 10 821,46 Euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 821,46 Euros, de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice :10 821,46 Euros

Au compte « Autres Réserves » :10 821,46 Euros.

TROISIEME DECISION

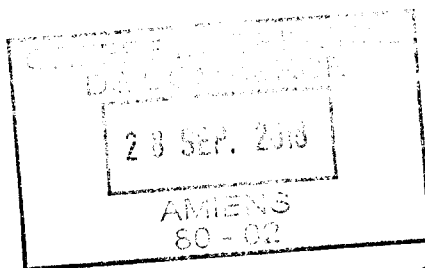
Conformément aux dispositions de l'article 223-19 al. 1 du code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'actionnaire unique, à savoir :

- rémunération du Président : 23 374 Euros

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a long horizontal stroke.



Pour Ape Confir Conf
le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President mentioned in the text above.

SASU A2M ELEC

11 AVENUE DE LA PAIX
BUREAU N°12

80080 AMIENS

Exercice clos le : 30 septembre 2017

APE : 4321A

SIRET : 43376305900014

SECI
22 RUE LE NOTRE BP 21010

Tél : 0322956780

Fax : 0322891360

80010 AMIENS CEDEX 1

E-mail : EC@SECI.FR

SOMMAIRE

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

Attestation
Bilan BIC - Actif
Bilan BIC - Passif
Compte de résultat synthétique
Compte de résultat synthétique
Annexe des comptes annuels
Bilan - Actif détaillé
Bilan - Passif détaillé
Compte de résultat détaillé
Capacité d'autofinancement
Tableau de financement
Soldes Intermédiaires de Gestion
Liste des immobilisations
Etat des emprunts (Capital)
Réal simplifié

ATTESTATION

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SASU A2M ELEC

Pour l'exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	222 785 €
Chiffre d'affaires	137 069 €
Résultat net comptable	10 821 €

Fait à Amiens,
Le 22/12/2017.

Frédéric FREHAUT,
Expert-comptable.

BILAN BIC - ACTIF

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

ACTIF

	Valeurs au 30/09/17		Valeurs au 30/09/16	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	893	893		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	3 084	3 018	67	200
Autres immobilisations corporelles	23 092	23 092		74
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	30 000		30 000	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	338		338	338
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	57 408	27 003	30 405	612
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	8 015		8 015	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 101		2 101	
Créances				
Clients (3)	39 349		39 349	25 480
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	5 584		5 584	30 984
Autres créances (3)				777
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	136 680		136 680	161 509
Charges constatées d'avance (3)	650		650	574
TOTAL ACTIF CIRCULANT	192 380		192 380	219 324
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	249 787	27 003	222 785	219 936

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN BIC - PASSIF

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 8 000)	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	115 737	110 008
Report à nouveau	50 118	50 118
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	10 821	20 729
SITUATION NETTE	185 477	189 655

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

185 477 189 655

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) 167 167

Emprunts et dettes financières diverses (3) 2 673 989

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs 11 018 2 859

Fournisseurs, factures non parvenues 180 180

Dettes fiscales et sociales 23 269 26 086

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

37 308 30 281

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

222 785 219 936

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

37 308

167

30 281

167

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

	Du 01/10/16 Au 30/09/17	% CA	Du 01/10/15 Au 30/09/16	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	137 069	100	89 127	100	47 943	54
Montant net du chiffre d'affaires	137 069	100	89 127	100	47 943	54
Production stockée	8 015	6			8 015	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 727	1			1 727	
Autres produits	54		35		19	54
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	146 865	107	89 161	100	57 704	65
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	44 694	33	36 942	41	7 752	21
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	20 596	15	21 103	24	-508	-2
Impôts, taxes et versements assimilés	2 522	2	2 000	2	522	26
Salaires et traitements	36 960	27	5 561	6	31 399	565
Charges sociales	12 122	9	-1 169	-1	13 291	
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	207		480	1	-273	-57
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	17 027	12	25		17 003	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	134 128	98	64 942	73	69 186	107
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	12 737	9	24 219	27	-11 482	-47
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

	Du 01/10/16 Au 30/09/17	% CA	Du 01/10/15 Au 30/09/16	% CA	Variation en valeur en %	
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)			124		-124	-100
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			124		-124	-100
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)			24		-24	-100
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES			24		-24	-100
RÉSULTAT FINANCIER			100		-100	-100
RÉSULTAT COURANT avant impôts	12 737	9	24 319	27	-11 582	-48
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	135		70		65	93
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	135		70		65	93
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-135		-70		-65	-93
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	1 781	1	3 520	4	-1 739	-49
TOTAL DES PRODUITS	146 865	107	89 285	100	57 581	64
TOTAL DES CHARGES	136 044	99	68 556	77	67 488	98
Bénéfice ou Perte	10 821	8	20 729	23	-9 908	-48

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017 dont le total est de 222 784.53 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 10 821.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/12/2017.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Logiciel de dessin : **893,05 Euros**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| - Matériels et outillages | 4 à 5 ans |
| - Matériel de transport | 3 ans |
| - Matériel de bureau et mobilier | 2 à 4 ans |

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

NEANT

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dépôt de garantie Gff Flandre : **338,41 Euros**

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	893	
	Terrains			
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		3 084	
		Inst. générales, agencés & aménagés divers		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	18 549	
		Matériel de bureau & mobilier informatique	4 543	
FINANCIERES		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	26 176	
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			30 000
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		338	
		TOTAL	338	30 000
TOTAL GENERAL			27 408	30 000

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			893	
	Terrains					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				3 084	
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			18 549	
		Mat. bureau, inform., mobilier			4 543	
FINANCIERES		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			26 176	
	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				30 000	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				338	
		TOTAL			30 338	
TOTAL GENERAL					57 408	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	893			893
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		2 885	133		3 018
Inst. générales agencem. amén.					
Autres immob. corporelles		18 549			18 549
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		4 469	74		4 543
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	25 903	207		26 110
	TOTAL GENERAL	26 796	207		27 003

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS		DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice	
AMORTISSABLES	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif		Amort. fiscal exceptionnel
A. Immob. incorpor. TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ACTIF CIRCULANT

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	338		338
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	39 349	39 349	
ACTIF CIRCULANT	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 428	2 428	
	Etat & autres	2 572	2 572	
	coll. publiques	584	584	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	650	650	
	TOTAUX	45 922	45 583	338
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	650
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	650

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	584
Disponibilités	
TOTAL	584

CAPITAUX PROPRES

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

PARTS SOCIALES

Le capital social est composé de **80 parts sociales** d'une valeur nominale de **100 Euros** chacune soit un capital social total de **8 000 Euros**.

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	80.00	100.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice		

CAPITAUX PROPRES

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Report à nouveau de l'exercice précédent	50 118
Résultat de l'exercice précédent	20 729
Prélèvements sur les réserves (à détailler)	
Total des prélèvements sur les réserves	
	TOTAL DES ORIGINES
	70 847
Affectations aux réserves	- Réserves légales
	- Autres réserves
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	
	TOTAL DES AFFECTATIONS

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	8 000			8 000
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	800			800
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	110 008	20 729	15 000	115 737
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	50 118			50 118
Résultat de l'exercice	20 729	10 821	20 729	10 821
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	189 655	31 551	35 729	185 477

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	167	167		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	11 198	11 198		
Personnel & comptes rattachés	10 708	10 708		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	3 992	3 992		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	7 045	7 045		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 524	1 524		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	2 673	2 673		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	37 308	37 308		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180
Dettes fiscales et sociales	2 772
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	2 952

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

ACTIF	Valeurs nettes au		Variation	
	30/09/17	30/09/16	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires				
205000 CONCESS. BREVETS LICENCE	893.05	893.05		
280500 AMORT.CONCESSIONS BREVETS	-893.05	-893.05		
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	66.54	199.61	-133.07	-66.66
215400 MATERIEL ET OUTILLAGE	3 084.12	3 084.12		
281540 AMORT.MATERIEL ET OUTILL.	-3 017.58	-2 884.51	-133.07	-4.61
Autres immobilisations corporelles		73.92	-73.92	-100.00
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	18 548.70	18 548.70		
218300 MATERIEL BUREAU ET INFO.	4 543.37	4 543.37		
281820 AMORT.MATERIEL TRANSPORT	-18 548.70	-18 548.70		
281830 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	-4 543.37	-4 469.45	-73.92	-1.65
Immobilisations financières (2)				
Participations	30 000.00		30 000.00	
261000 TITRES PARTICIPATION	30 000.00		30 000.00	
Autres immobilisations financières	338.41	338.41		
275000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	338.41	338.41		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	30 404.95	611.94	29 793.01	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
En cours de production (biens et services)	8 015.31		8 015.31	
335000 TRAVAUX EN COURS	8 015.31		8 015.31	
Avances et acomptes versés sur commandes	2 101.49		2 101.49	
409000 FOURNISSEURS DEBITEURS	2 101.49		2 101.49	
Créances (3)				
Clients (3)	39 349.32	25 479.60	13 869.72	54.43
Créances fiscales et sociales (3)	5 583.66	30 983.99	-25 400.33	-81.98
444000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 428.00	29 771.00	-27 343.00	-91.84
445660 TVA/AUTR.BIENS SERV. DED.	948.66	685.99	262.67	38.29
445670 CREDIT DE TVA	1 623.00	117.00	1 506.00	
445713 TVA COLLECTEE 10%		4.00	-4.00	-100.00
448700 ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	584.00	406.00	178.00	43.84
Autres créances (3)		777.47	-777.47	-100.00
Débiteurs divers (3)				
Disponibilités	136 679.69	161 509.00	-24 829.31	-15.37
512500 CAISSE D'EPARGNE	36 632.78	61 462.09	-24 829.31	-40.40
512600 CE COMPTE EXCEDENT	100 046.91	100 046.91		
Charges constatées d'avance (3)	650.11	574.25	75.86	13.21
486000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	650.11	574.25	75.86	13.21
TOTAL ACTIF CIRCULANT	192 379.58	219 324.31	-26 944.73	-12.29
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	222 784.53	219 936.25	2 848.28	1.30

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

PASSIF	Valeurs au 30/09/17	Valeurs au 30/09/16	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 8 000.00)	8 000.00	8 000.00		
101300 CAP.SOUSCR. APPELE VERSE	8 000.00	8 000.00		
Réserves				
Réserve légale	800.00	800.00		
106110 RESERVE LEGALE	800.00	800.00		
Autres réserves	115 736.94	110 007.89	5 729.05	5.21
106800 AUTRES RESERVES	115 736.94	110 007.89	5 729.05	5.21
Report à nouveau	50 118.38	50 118.38		
110000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	50 118.38	50 118.38		
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	10 821.46	20 729.05	-9 907.59	-47.80
SITUATION NETTE	185 476.78	189 655.32	-4 178.54	-2.20
TOTAL CAPITAUX PROPRES	185 476.78	189 655.32	-4 178.54	-2.20
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	166.80	166.80		
512400 THEMISBANQUE	166.80	166.80		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 673.28	989.37	1 683.91	170.20
455100 CPTÉ CRT MOUNINE AMAR	2 673.28	989.37	1 683.91	170.20
Fournisseurs	11 018.20	2 859.19	8 159.01	285.36
Fournisseurs, factures non parvenues	180.00	180.00		
Dettes fiscales et sociales	23 269.47	26 085.57	-2 816.10	-10.80
421000 REMUNER.DUES AU PERSONNEL	10 606.71	9 996.42	610.29	6.11
427000 PERSONNEL OPPOSITIONS	100.79		100.79	
431000 URSSAF	1 309.00		1 309.00	
436000 CAISSES DE CONGES PAYES	345.00		345.00	
437200 Mutuelle	258.91		258.91	
437300 PRO BTP	831.27		831.27	
438600 ORG.SOC. CHARGES A PAYER	1 248.00	9 000.36	-7 752.36	-86.13
445710 TVA COLLECTEE A 19.60 %	535.94	3 690.68	-3 154.74	-85.48
445711 TVA COLLECTEE A 5.50 %		33.35	-33.35	-100.00
445712 TVA COLLECTEE A 7%		26.29	-26.29	-100.00
445713 TVA COLLECTEE 10%	145.70		145.70	
445715 TVA COLLECTEE 20%	5 746.03	310.22	5 435.81	
445800 TVA A REGULARISER	617.81	1 696.25	-1 078.44	-63.58
448600 CHARGES A PAYER	1 524.31	1 332.00	192.31	14.44
TOTAL DETTES	37 307.75	30 280.93	7 026.82	23.21
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	222 784.53	219 936.25	2 848.28	1.30
(1) Dont à moins d'un an	37 307.75	30 280.93		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques	166.80	166.80		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

	Du 01/10/16 Au 30/09/17	% CA	Du 01/10/15 Au 30/09/16	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	137 069.31	100.00	89 126.51	100.00	47 942.80	53.79
706100 TRAVAUX 5.50 %			5 754.93	6.46	-5 754.93	-100.00
706200 TRAVAUX 10%	6 424.91	4.69	12 956.73	14.54	-6 531.82	-50.41
706650 TRAVAUX 20%	126 134.40	92.02	55 417.85	62.18	70 716.55	127.61
706900 TRAVAUX AUTO-LIQUIDATION	4 510.00	3.29	14 997.00	16.83	-10 487.00	-69.93
Montant net du chiffre d'affaires	137 069.31	100.00	89 126.51	100.00	47 942.80	53.79
Production stockée	8 015.31	5.85			8 015.31	
713350 VAR EN COURS TRX EN COURS	8 015.31	5.85			8 015.31	
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	1 727.30	1.26			1 727.30	
791000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT	1 727.30	1.26			1 727.30	
Autres produits	53.56	0.04	34.70	0.04	18.86	54.35
758000 PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	53.56	0.04	34.70	0.04	18.86	54.35
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	146 865.48	107.15	89 161.21	100.04	57 704.27	64.72
Charges d'exploitation						
Achats de mat. premières et autres appro.	44 694.08	32.61	36 942.23	41.45	7 751.85	20.98
601000 ACHATS MAT.1ERE ET FOURN.	44 694.08	32.61	36 942.23	41.45	7 751.85	20.98
Autres achats et charges externes	20 595.57	15.03	21 103.27	23.68	-507.70	-2.41
606200 CARBURANTS	2 344.93	1.71	2 060.17	2.31	284.76	13.82
606300 PETITES FOURNITURES	904.12	0.66	330.49	0.37	573.63	173.57
606400 FOURNITURES DE BUREAU	565.72	0.41	689.16	0.77	-123.44	-17.91
611000 SOUS-TRAITANCE	1 798.00	1.31			1 798.00	
611050 SOUS-TRAITANCE AUTO LIQ			4 440.00	4.98	-4 440.00	-100.00
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	5 807.00	4.24	4 784.99	5.37	1 022.01	21.36
615520 ENTRETIEN VEHICULES	473.36	0.35	751.02	0.84	-277.66	-36.97
616000 PRIMES D'ASSURANCE	2 503.35	1.83	2 402.93	2.70	100.42	4.18
618100 DOCUMENTATION GENERALE	92.25	0.07	92.25	0.10		
622600 HONORAIRES	5 139.53	3.75	4 315.67	4.84	823.86	19.09
622700 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	15.47	0.01	119.59	0.13	-104.12	-87.06
623100 PUBLICITE ANNONCES			144.18	0.16	-144.18	-100.00
623400 CADEAUX CLIENTELE	73.08	0.05			73.08	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			13.57	0.02	-13.57	-100.00
626100 AFFRANCHISSEMENTS	53.03	0.04	61.98	0.07	-8.95	-14.44
626200 TELECOMMUNICATIONS	200.82	0.15			200.82	
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	624.91	0.46	897.27	1.01	-272.36	-30.35
Impôts, taxes et versements assimilés	2 522.05	1.84	1 999.72	2.24	522.33	26.12
631800 CCCA	107.16	0.08			107.16	
633300 FORMATION PROFESSIONNELLE	329.89	0.24	150.97	0.17	178.92	118.51
633500 TAXE APPRENTISSAGE	296.00	0.22	-189.50	-0.21	485.50	256.20
635110 CONTRIB. ECO. TERRITORIALE	1 789.00	1.31	1 868.25	2.10	-79.25	-4.24
635400 DROIT ENREGIST TIMBRES			170.00	0.19	-170.00	-100.00
Salaires et traitements	36 959.75	26.96	5 560.84	6.24	31 398.91	564.64
641100 SALAIRES	34 746.75	25.35	22 627.62	25.39	12 119.13	53.56
641300 PRIMES			-20 000.00	-22.44	20 000.00	100.00
642000 COTIS.CAISSE CONGES PAYES	2 213.00	1.61	2 933.22	3.29	-720.22	-24.55
Charges sociales	12 122.14	8.84	-1 168.74	-1.31	13 290.88	
645100 URSSAF	8 104.79	5.91	3 495.89	3.92	4 608.90	131.84
645200 COTISATIONS MUTUELLES	1 222.81	0.89	266.76	0.30	956.05	358.39
645300 PRO BTP	2 957.67	2.16	1 888.74	2.12	1 068.93	56.59
645400 ASSEDIC	487.87	0.36	689.22	0.77	-201.35	-29.21
646600 CHG SOCIALES / PRIMES			-6 800.00	-7.63	6 800.00	100.00

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

	Du 01/10/16 Au 30/09/17		Du 01/10/15 Au 30/09/16		Variation en valeur en %	
		% CA		% CA		
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	216.00	0.16	143.65	0.16	72.35	50.37
649000 CICE	-867.00	-0.63	-853.00	-0.96	-14.00	-1.64
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	206.99	0.15	479.98	0.54	-272.99	-56.88
681100 DOT. AMORT. IMMOB.	206.99	0.15	479.98	0.54	-272.99	-56.88
Autres charges	17 027.44	12.42	24.51	0.03	17 002.93	
654400 PERTES/CREANCES IRR.EX.ANTERI.	16 992.46	12.40			16 992.46	
658000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	34.98	0.03	24.51	0.03	10.47	42.72
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	134 128.02	97.85	64 941.81	72.86	69 186.21	106.54
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	12 737.46	9.29	24 219.40	27.17	-11 481.94	-47.41
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés			123.65	0.14	-123.65	-100.00
763800 REVENUS CREANCES DIVERSES			26.68	0.03	-26.68	-100.00
768000 AUTRE PRODUIT FINANCIERS			96.97	0.11	-96.97	-100.00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			123.65	0.09	-123.65	-100.00
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées			24.00	0.02	-24.00	-100.00
661880 INTERETS DETTES DIVERSES			24.00	0.02	-24.00	-100.00
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES			24.00	0.02	-24.00	-100.00
RÉSULTAT FINANCIER			99.65	0.11	-99.65	-100.00
RÉSULTAT COURANT	12 737.46	9.29	24 319.05	27.29	-11 581.59	-47.62
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	135.00	0.10	70.00	0.08	65.00	92.86
671200 AMENDES ET PENALITES	135.00	0.10	70.00	0.08	65.00	92.86
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	135.00	0.10	70.00	0.08	65.00	92.86
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-135.00	-0.10	-70.00	-0.08	-65.00	-92.86
Impôt sur les bénéfices	1 781.00	1.30	3 520.00	3.95	-1 739.00	-49.40
695000 IMPOTS S/ BENEFICES	1 781.00	1.30	3 520.00	3.95	-1 739.00	-49.40
TOTAL DES PRODUITS	146 865.48	107.15	89 284.86	100.18	57 580.62	64.49
TOTAL DES CHARGES	136 044.02	99.25	68 555.81	76.92	67 488.21	98.44
Bénéfice ou Perte	10 821.46	7.89	20 729.05	23.26	-9 907.59	-47.80

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

	Valeur au 30/09/17	Valeur au 30/09/16
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	28 191	24 689
+ Transferts de charges d'exploitation	1 727	
+ Autres produits d'exploitation	54	35
- Autres charges d'exploitation	17 027	25
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers		124
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières		24
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières		
+ Produits exceptionnels		
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat		
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles	135	70
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles		
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise		
- Impôts sur les bénéfices	1 781	3 520
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	11 028	21 209
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	207	480
+ Reprises sur amortissements et provisions		
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés		
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat		
RÉSULTAT NET COMPTABLE	10 821	20 729

TABLEAU DE FINANCEMENT

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement	11 028
		= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	11 028
Acquisitions d'immobilisations		Cessions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles		Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles		Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	30 000	Immobilisations financières	
Prélèvements des comptes courants		Apports comptes courants	1 684
Diminution des capitaux propres	15 000	Augmentation des capitaux propres	
		Subvention investissement	
Emprunts remboursés (capital)		Emprunts réalisés	
TOTAL EMPLOIS	45 000	TOTAL RESSOURCES	12 712

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

diff. entre les cpts permanents et les actifs immobilisés

a diminué de 32 288

Augmentation actif circulant		Diminution actif circulant	2 115
Diminution dettes		Augmentation dettes	5 343
TOTAL		TOTAL	7 458

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.

a diminué de 7 458

Augmentation de la trésorerie		Diminution de la trésorerie	24 829
-------------------------------	--	-----------------------------	--------

VARIATION DE TRÉSORERIE

(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a diminué de 24 829

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

	Du 01/10/16 Au 30/09/17	en %	Du 01/10/15 Au 30/09/16	en %	Variation en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	137 069	100	89 127	100	47 943	54
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	137 069	94	89 127	100	47 943	54
+ / - Production stockée	8 015	6			8 015	
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	145 085	100	89 127	100	55 958	63
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	145 085	100	89 127	100	55 958	63
- Matières premières	44 694	31	36 942	41	7 752	21
- Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	100 391	69	52 184	59	48 206	92
MARGE BRUTE TOTALE	100 391	69	52 184	59	48 206	92
- Autres achats	3 815	3	3 080	3	735	24
- Charges externes	16 781	12	18 023	20	-1 243	-7
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	79 795	58	31 081	35	48 714	157
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 522	2	2 000	2	522	26
- Salaires et traitements	36 960	27	5 561	6	31 399	565
- Charges sociales	12 122	9	5 631	6	6 491	115
- Cotisations de l'exploitant			-6 800	-8	6 800	100
Total	-51 604	-38	-6 392	-7	-45 212	-707
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	28 191	21	24 689	28	3 502	14
Reprises sur dép., prov., amort.						
+ Transferts de charges d'exploitation	1 727	1			1 727	
+ Autres produits d'exploitation	54		35		19	54
- Dotations amort. et dépréciations	207		480	1	-273	-57
- Autres charges d'exploitation	17 027	12	25		17 003	
Total	-15 454	-11	-470	-1	-14 984	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	12 737	9	24 219	27	-11 482	-47
Opérations en commun						
+ Produits financiers			124		-124	-100
- Charges financières			24		-24	-100
Total			100		-100	-100
RÉSULTAT COURANT	12 737	9	24 319	27	-11 582	-48
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)	135		70		65	93
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-1 781	1	3 520	4	-1 739	-49
Total	-1 916	-1	-3 590	-4	1 674	47
RÉSULTAT EXERCICE	10 821	8	20 729	23	-9 908	-48

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

LISTE DES IMMOBILISATIONS

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

Calcul des amortissements à date du

Transfert des amortissements à date du 30/09/2017

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	AMORTISSEMENTS					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
205000	CONCESS. BREVETS LICENCE									
1	DEAL ELEC	20/01/04	190	1	100	Lin E	190 E	E	190	
2	FACEN - LOGICIEL DE DE	14/03/05	703	1	100	Lin E	703 E	E	703	
	Cumul du compte	205000	893			E	893 E	E	893	
	(hors cessions)		893			E	893 E	E	893	
215400	MATERIEL ET OUTILLAGE									
2	QUINC. PICARDE - 3 PER	31/01/04	1 023	4	25	Lin E	1 023 E	E	1 023	
3	DARTY - REFRIGERATEUR	15/06/04	110	5	20	Lin E	110 E	E	110	
4	QUINC. PICARDE - RAINU	31/10/05	785	5	20	Lin E	785 E	E	785	
5	QUINC. PICARDE - MARTE	30/04/07	635	5	20	Lin E	635 E	E	635	
6	QUINC. PICARDE - AGRA	31/03/14	532	4	25	Lin E	333 E	133 E	466	67
	Cumul du compte	215400	3 084			E	2 885 E	133 E	3 018	67
	(hors cessions)		3 084			E	2 885 E	133 E	3 018	67
218200	MATERIEL DE TRANSPORT									
1	RENAULT MASTER 1970W	17/04/02	8 349	3	33	Lin E	8 349 E	E	8 349	
3	CITROEN BERLINGO AP-3	20/01/11	2 300	3	33	Lin E	2 300 E	E	2 300	
4	BERLINGO CTTE CB-980-J	20/10/12	7 900	3	33	Lin E	7 900 E	E	7 900	
	Cumul du compte	218200	18 549			E	18 549 E	E	18 549	
	(hors cessions)		18 549			E	18 549 E	E	18 549	
218300	MATERIEL BUREAU ET INFO.									
5	TOP OFFICE - PHOTOCOP	09/10/02	1 273	4	25	Lin E	1 273 E	E	1 273	
6	DARTY - ERICSSON T 68	14/12/02	382	3	33	Lin E	382 E	E	382	
7	DARTY - IMPRIMANTE	13/05/04	175	4	25	Lin E	175 E	E	175	
8	SAMARA INFO - SONY PC	18/11/04	2 297	4	25	Lin E	2 297 E	E	2 297	
9	conforama pc	09/02/15	416	2	50	Lin E	342 E	74 E	416	
	Cumul du compte	218300	4 543			E	4 469 E	74 E	4 543	
	(hors cessions)		4 543			E	4 469 E	74 E	4 543	
261000	TITRES PARTICIPATION									
1	Caisse Epargne Parts (15	12/07/17	30 000			Na E	E	E		30 000
	Cumul du compte	261000	30 000			E	E	E		30 000
	(hors cessions)		30 000			E	E	E		30 000

LISTE DES IMMOBILISATIONS

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	AMORTISSEMENTS					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
275000	DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES									
1	CCI AMIENS	05/04/01	102			Na	E	E	E	102
2	GFF FLANDRES DEPOT D	08/12/05	5			Na	E	E	E	5
3	ACTUALISATION DEPOT G	01/01/04	21			Na	E	E	E	21
4	ACTUALISATION DEPOT G	05/12/07	38			Na	E	E	E	38
5	DEPOT GARANTIE GFF 01	01/10/06	36			Na	E	E	E	36
6	ACTUALISATION DEPOT G	11/04/07	49			Na	E	E	E	49
7	ACTUAL. DEPOT GARANTI	05/12/08	70			Na	E	E	E	70
8	ACTUAL. DEPOT GARANTI	28/11/11	17			Na	E	E	E	17
	Cumul du compte	275000	338			E		E	E	338
	(hors cessions)		338			E		E	E	338
CUMUL TOUS COMPTES			Valeur d'acquisition			Amortissements			Valeur nette fin d'exercice	
					antérieurs		de l'exercice	cumulés		
			57 408		E	26 796	E	207	E	27 003
					D		D		D	
	(hors cessions)		57 408		E	26 796	E	207	E	27 003
					D		D		D	

ETAT DES EMPRUNTS (CAPITAL)

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(1) K : à 1 an maximum à l'origine

(2) K : à plus de 1 an maximum à l'origine

Compte		Désignation		Catégorie		Per.	Remboursement		(1) - 1an	(1)1 à 5ans	(1) + 5ans	Int. courus
N° d'emprunt	Dt Début	Dt Fin	Mt Emprunt	K. restant	Durée		Exercice antérieur	En retard	(2)	(2)	(2)	Ass. courues
CUMUL TOUS COMPTES			Mt Emprunt	K. restant			Remboursement		(1) - 1 an	(1)1 à 5ans	(1) + 5 ans	Int. courus
							Exercice antérieur	En retard	(2)	(2)	(2)	Ass. courues
							K	K				
							K	I				

CONTRÔLES DE COHÉRENCE

Réal Simplifié B.I.C (Liasse 2033)

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Edition du 26/09/2018 - 10:12 Code collaborateur : 3	Visa du superviseur Visa du responsable dossier
---	---

Contrôles	Contrôles		N / A	Observations
	corrects	en anomalie		
A - contrôles B - Numéro de siret C - Code APE D - Déclaration n° 2065 E - Associés F - Bilan Simplifié - 2033-A G - Compte de Résultat Simplifié - 2033-B H - Immob., Amort., Plus ou moins values - 2033-C I - Provisions, Amort. dérogat., Déficits reportables - 2033-D J - Détermination de la valeur ajoutée produite - 2033-E K - Composition du capital social - 2033 F L - Filiales et participations - 2033 G M - Etat de suivi des plus-values en sursis d'imposition (151 octiès) N - Détermination des bénéfices soumis au taux réduit O - Annexe des comptes de régularisation				



N° 11084* 19

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/16	et clos le	30/09/17	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SASU A2M ELEFC 11 AVENUE DE LA PAIX BUREAU N°12 80080 AMIENS			
SIRET	4 3 3 7 6 3 0 5 9 0 0 0 1 4	Mél a2melecmahdi@sfr.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Travaux d'installation électrique Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 % 11 870		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sixies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater II'</i>		dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater X</i>	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
SECI 22 RUE LE NOTRE BP 21010 80010 AMIENS CEDEX 1			
Tél : 0322956780		Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA		Date 22/12/17 Lieu Amiens	
Tél :		Qualité et nom du signataire : Président Amar MOUNINE	
		Signature	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a			payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾									c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)									e		
									f		
									g		
									h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾									i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾									Total (a à h)		
G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I., à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6								
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements					
1	2	3	4	5	6	7	8				
H	DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES Etablissements (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
I	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPPOSITION										
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			23 970		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice						
					MVLT restant à reporter						

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 11 AVENUE DE LA PAIX BUREAU N°1 80080 AMIENS															
Numéro SIRET* 4 3 3 7 6 3 0 5 9 0 0 0 1 4															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12					
										Exercice N clos le 30/09/2017					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012										
		Autres *	014	893	016	893									
	Immobilitisations corporelles*		028	26 176	030	26 110		67							
	Immobilitisations financières* (1)		040	30 338	042			30 338							
	Total I (5)		044	57 408	048	27 003		30 405							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	8 015	052			8 015						
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	2 101	066			2 101							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	39 349	070			39 349							
		Autres* (3)	072	5 584	074			5 584							
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	136 680	086			136 680							
	Charges constatées d'avance*		092	650	094			650							
	Total II		096	192 380	098			192 380							
Total général (I + II)		110	249 787	112	27 003		222 785								
PASSIF										Exercice N NET 1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				8 000								
	Ecart de réévaluation		124												
	Réserve légale		126				800								
	Réserves réglementées *		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132				115 737								
	Report à nouveau		134				50 118								
	Résultat de l'exercice		136				10 821								
	Provisions réglementées		140												
Total I		142				185 477									
Provisions pour risques et charges		Total II	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				167								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				11 198								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 2 673)		172				25 943								
	Produits constatés d'avance		174												
Total III		176				37 308									
Total général (I + II + III)		180				222 785									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	30 000							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

☐Exercice clos le
30/09/2017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	biens		215		214	
		services *		217		218	
		dont export et livraisons intracommunautaires				137 069	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	8 015	
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	1 781		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	146 865	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	44 694	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	20 596	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 789)				244	2 522	
	Rémunérations du personnel*				250	36 960	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	12 122	
	Dotations aux amortissements*				254	207	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	17 027
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	134 128	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	12 737
Produits financiers (III)		280					
Charges financières (V)							
Produits exceptionnels (IV)							
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300	135	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art 39 quinquièmes D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	1 781	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	10 821
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	10 821	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-I C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 781	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350	
	Dont divers						
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	11 870
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	11 870

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SASU A2M ELEC Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	893	412		414		416	893		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 084	442		444		446	3 084		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	18 549	462		464		466	18 549		
	Autres immobilisations corporelles	470	4 543	472		474		476	4 543		
Immobilisations financières		480	338	482	30 000	484		486	30 338		
TOTAL		490	27 408	492	30 000	494		496	57 408		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	893	502		504		506	893		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 885	532	133	534		536	3 018		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	18 549	552		554		556	18 549		
	Autres immobilisations corporelles	560	4 469	562	74	564		566	4 543		
TOTAL		570	26 796	572	207	574		576	27 003		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A2M ELEC

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	27 870
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 948
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SASU A2M ELEC		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2016		et clos le : 30/09/2017	
Durée en nombre de mois		12	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD)			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		Effectifs au sens de la CVAE *
Période de référence	024		160
Date de cessation		186	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :		376	2
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			



(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 300917

N° SIRET 43376305900014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A2M ELEC

ADRESSE (voie) 11 AVENUE DE LA PAIX BUREAU N°12

CODE POSTAL 80080 VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	80

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique MOUNINE Prénom(s) Amar

Nom marital % de détention 100.0000 Nb de parts ou actions 80.00

Naissance : Date 14/06/1974 N° Département 80 Commune AMIENS Pays France

Adresse : N° 1 Voie Rue Gustave Charpentier

Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NO1



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 300917

N° SIRET : 43376305900014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A2M ELEC

ADRESSE (voie) 11 AVENUE DE LA PAIX BUREAU N°12

CODE POSTAL 80080

VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
Numéro de siret 43376305900014

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CE 01/2017 Chq 0000259 PV	135	
Total	135	

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
Numéro siret 43376305900014

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne 330)	
Amendes et pénalités		135
TOTAL		135

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne 350)	
CICE		867
TOTAL		867

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
Numéro de siret 43376305900014

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Désignations	Montant
Prov cice 01/01-30/09/17 Prov cice 01/01-30/09/17	584
Total des produits à recevoir	584

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
Numéro de siret 43376305900014

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Désignations	Montant
Fnp loc garage 3T2017 Fnp loc garage 3T2017	180
Prov CFE 2017 (9/12) Prov CFE 2017 (9/12)	1 345
Prov TA 01/01-30/09/17 (9/12) Prov TA 01/01-30/09/17 (9/12)	171
Total des charges à payer	1 696

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
Numéro de siret 43376305900014

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA sur achats et chges extern Cca Berlingo CB-980-J			189		
CCA sur achats et chges extern Cca Groupama multiris			462		
Total des charges constatées d'avance			650		

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
Numéro de siret 43376305900014

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC
 Numéro de siret 43376305900014

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
		43376305900014
SASU A2M ELEC 11 AVENUE DE LA PAIX BUREAU N°12 80080 AMIENS	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	11 870
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	11 870
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		11 870
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 33 1/3 % (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15% (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2016

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SASU A2M ELEC	433763059

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (<i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, hors rémunérations versées dans les DOM</i>)	1	10 335
Montant du crédit d'impôt (<i>ligne 1 x 6 %</i>)	2	620
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	10 335
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 3a x 6%) x 10/90</i>)	3b	69
Montant du crédit d'impôt majoré (<i>ligne 2 + ligne 3b</i>)	4	689
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 5 x 9%</i>) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 7a x 9%) x 10/90</i>)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 6 + ligne 7b</i>)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 12</i>)	9	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i>)	10	689
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
TOTAL				12

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
Total				

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	689
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15	689
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	689

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	689
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PMI au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Formulaire
Obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017 ou Année : 2016												
Dénomination de l'entreprise : SASU A2M ELEC									Néant ☐			
SIREN de l'entreprise	4	3	3	7	6	3	0	5	9	PME au sens communautaire	Cocher la case	X
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés											Cocher la case	
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôts sont déclarés :												
SIREN de la société déclarante												
Dénomination de la société mère :												
SIREN de la société mère												
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)												
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES												
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)												
CRÉANCES REPORTABLES												
Réduction d'impôt en faveur du mécénat												
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.												
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6% ²] + [ligne 2 x 9% ²] + [[ligne 3 x 6%] ² + [ligne 4 x 9%] ²] x 10/90 + ligne 5)											689	
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM												
dont montant préfinancé												
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											1	10 335
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.											3	10 335
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.											4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés											5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE												
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise												
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés												

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6% et de 9% pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.